



HAL
open science

Être voisins dans la Z.U.P. (Bellevue, Nantes -Saint-Herblain)

Daniel Pinson D. Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson. Être voisins dans la Z.U.P. (Bellevue, Nantes -Saint-Herblain). Voyage au bout de la ville, Histoires, décors et gens de la ZUP, ACL Crocus, 1989, 2 86723 039 1. halshs-03226516

HAL Id: halshs-03226516

<https://shs.hal.science/halshs-03226516>

Submitted on 14 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Être voisins dans la Z.U.P. (Bellevue, Nantes - Saint-Herblain)

(Chapitre 6, Partie 2 : « Être en Z.U.P. », de l'ouvrage :

Daniel Pinson, *Voyage au bout de la ville, Histoire, décors et gens de la ZUP*, Saint-Sébastien-sur-Loire (Fr) : ACL Crocus, 1989.)

Les faits divers, ceux du journal ou des conversations de café, font rarement l'impasse sur les accrocs de la cohabitation dans les ensembles H.L.M.. La chose est relativement normale : il s'agit de la partie la plus transparente, la plus visible parce que la plus publique de la vie sociale dans la Z.U.P. . Et les accrocs ont souvent été des incidents graves : coups de fusil sur Tawfik qui faisait un peu trop de bruit à la Courneuve, rodéos de voitures volées aux Minguettes dans la banlieue lyonnaise. Incidents graves qui mettent souvent au premier plan les immigrés. L'étalage sans doute excessif, mais inévitable de ces événements a contribué à construire une image essentiellement négative de la cohabitation. La crise économique, il est vrai, a donné à ces événements exceptionnels l'accompagnement, quotidien et amplifié de jour en jour, des querelles entre des ménages ou des individus poussés à l'extrême limite de la misère matérielle et du désarroi psychologique. Au point que de multiples témoignages de l'entraide et de la solidarité entre voisins soient quasiment oubliés.

SOLIDARITÉ COLLECTIVE ET AGRESSION EXTÉRIEURE

Cette solidarité, elle existe pourtant bel et bien. A Bellevue, elle a été construite au moment de l'installation dans la Z.U.P., à la fois suscitée par une activité militante très forte et aussi par la confrontation commune aux mêmes difficultés de l'emménagement dans la Z.U.P.. A une époque où, il faut le rappeler, la condition habituelle était celle du travail et non du chômage. L'accueil des immigrés dans la Z.U.P. témoigne de cette volonté d'entraide qui marquait le quartier à ses débuts (1) :

«Les immigrés, c'était mieux que maintenant, nous dit un couple militant ; il y a dix ans, quand ils sont arrivés dans la Z.U.P., les familles ont été d'un accueil... Des familles arrivaient avec rien : ils dormaient par terre ; au bout de 10 jours, ils avaient tout, l'essentiel, une casserole, un matelas, un drap, quelques cuillères, quelques assiettes...».

La famille immigrée rencontrée confirme ces faits, dit l'aide qu'a apportée une voisine dans l'écriture de papiers administratifs.

La solidarité communautaire fonctionne aujourd'hui de manière épisodique, lorsque l'ensemble de la cage, de la rue ou de la Z.U.P. sont la cible d'une attaque dont on perçoit nettement l'origine. Ainsi les tentatives de réhabilitation de l'Office Public, qu'elles soient faites avec «concertation», sur l'initiative de la mairie de gauche, ou sans consultation, avec la mairie de droite, provoquent inévitablement le réflexe de méfiance et de défense. C'est dans ces occasions que les formes d'une organisation prennent naissance, ou qu'une organisation existante (comme la C.S.C.V.) est reconnue et sollicitée par les habitants pour structurer les initiatives, transmettre les revendications, rencontrer la presse, organiser des délégations. La même solidarité communautaire fonctionne de manière implicite et souterraine dans la grève larvée des loyers : la protection du nombre constitue, à certains moments, la garantie de ne pas être inquiété,

et joue l'effet d'entraînement : «le voisin ne paie pas, il n'a pas tort ! Pourquoi je n'en ferais pas autant, personne ne paie plus son loyer...»

Finalement les moteurs sociaux de la solidarité ne sont pas l'expression d'une générosité désintéressée ; cette acception du concept ne fonctionne sans doute que dans la tête des milieux ou des idéologies qui peuvent se permettre, par souci moral ou par intérêt politique, des actes rédempteurs ou rentables. La solidarité est plutôt un marché qui permet à un groupe de maintenir son existence, ce marché pouvant être ensuite justifié par toutes sortes de raisons éthiques. Le prêcheur fait de la solidarité une idée, version religieuse, le militant en fait une autre, version humaniste ou classiste. L'habitant de la Z.U.P. en fait, pour sa part, un instrument très immédiatement opérationnel, sans trop s'interroger sur la portée morale de son acte, même s'il en a objectivement une, vivant son comportement au premier degré, dans la mesure de l'efficacité qu'il a au regard de sa situation (2).

Ceci peut expliquer pourquoi les manifestations de solidarité communautaire ne surgissent vraiment dans la Z.U.P. qu'au moment où le groupe habitant est menacé explicitement de l'extérieur. Car, en temps ordinaire, rien ne pousse malgré la proximité de la condition à une entente angélique. Au contraire

LE GRAND PROCES DES PETITES DIFFÉRENCES

L'ethnologue Gérard Althabe a beaucoup étudié cette question des rapports conflictuels de cohabitation, en partant d'un ensemble de cent logements situés précisément à Bellevue. Il avançait le concept de «procès» pour désigner la nature de ces rapports. Selon Althabe, c'est à partir des «relations internes à la famille» (le rapport entre parents et enfants, entre l'homme et la femme dans le couple...) que s'institue ce procès. «C'est dans les relations familiales que les sujets vont puiser la matière au procès qu'ils instruisent les uns contre les autres : le processus est simple en apparence : la pratique des uns et des autres dans la cellule familiale est confrontée à une structure normative, les signes de non correspondance qui peuvent être relevés entaillent les accusations et les plaidoiries» (3).

Ce que désigne ici G. Althabe, ce sont les rapports les plus ordinaires de la communauté résidante, en particulier ceux qui fonctionnent entre les catégories dont la condition est proche, mais qui diffèrent par la situation de l'emploi (travail ou chômage), l'origine ethnique (immigrés), ou la situation matrimoniale (divorcés...). En fait ce «procès» est souvent le moyen d'une démarcation, dont le but est une identification à une éthique de vie valorisée, spécifique à un groupe social défini, dont le modèle idéalisé est la catégorie sociale immédiatement supérieure.

D'une manière plus générale, on pourrait dire que les relations de cohabitation sont marquées par des modes d'échange caractérisés par l'alliance ou contra-dictoirement la querelle. La combinaison de ces alliances crée à l'intérieur des cages d'escalier un rapport de force. Ce dernier éclate au grand jour, lorsqu'aucun événement extérieur ne vient troubler le collectif et prendre le pas sur la tension latente qui oppose telle fraction du groupe à telle autre.

En fin de compte, la cohabitation dans l'immeuble est autant un phénomène de solidarité que de divisions, qui diffracte dans les familles populaires l'opposition des idées dominantes et minoritaires, les fait fonctionner comme moteurs et justifications artificielles des conflits. L'origine de ces conflits est en réalité contenue dans les

importantes frustrations quotidiennes que vivent les familles les plus démunies, familles auxquelles les ménages voisins, qui «s'en sortent», ont la crainte d'être assimilés. Ces conflits impliquent alliance et désignent des accusés. Ils servent d'exutoire aux tensions et aux peurs accumulées dans la vie sociale où les travailleurs précarisés sont confrontés à des institutions, des groupes ou des personnes situés en position de force. Dans l'espace de cohabitation de l'immeuble, on fait des plus faibles les boucs émissaires des frustrations, des brimades et des vexations accumulées dans le travail d'usine, les attentes au guichet de la sécurité sociale, ou les pointages à l'A.N.P.E.. La cohabitation sert ainsi de cadre d'expression aux tensions qui n'ont pu se libérer face aux plus forts ; elle constitue en quelque sorte un transfert sur les plus faibles des rapports de domination subis hors de la Z.U.P.

SOLIDARITES INTER-INDIVIDUELLES ET PROTECTION

Mais l'alliance des plus forts parmi les plus faibles contre les plus fragiles peut se voir opposer la solidarité défensive de ces derniers, qui les sauve ainsi de l'isolement et de la stigmatisation. Des exemples de co-protection nous sont ainsi donnés par les femmes dans certaines cages d'immeubles. Une assistante sociale déjà citée (4), témoigne de l'attitude solidaire d'une femme française à l'égard d'une femme maghrébine à l'occasion d'un conflit au sein du couple. Cette forme de solidarité est en réalité assez ambiguë, car elle peut cacher derrière la défense de la femme maghrébine, défendue d'abord comme femme, l'opposition à l'homme maghrébin, perçu avant tout comme maghrébin. Les faits sont les suivants, tels qu'exposés par l'assistante sociale :

«C'est une famille qui pose problème. Lui est sans travail, depuis je ne sais combien de temps, il fume beaucoup beaucoup, il boit mais pas énormément, mais comme par ailleurs le fait de ne pas travailler le gêne beaucoup sur le plan moral, le peu qu'il boit, ça l'excite. Et depuis qu'il est en France, il a jamais fait le ramadan ; là pourquoi ? Il a décidé de le faire ! Seulement le fait d'être sevré brutalement, le fait de ne pas manger normalement, ça l'a excité au point d'étrangler sa femme et la femme a fait appel à une voisine. Et en discutant avec la voisine, je me suis rendu compte qu'il y avait une relation de confiance entre elles deux. Et la française est intervenue avec son manche à balai ; elle était prête à estourbir le mari. Mais elle était acceptée parce qu'elle était mariée à un algérien avec lequel elle a eu 8 enfants... C'est une femme qui a du caractère. Son mari buvait, elle ne le supportait pas et un jour, elle lui a dit : tu vas prendre la porte. Ce qui fait que les maghrébins du voisinage la vivent assez mal, parce qu'elle a répudié son mari, alors que chez eux c'est l'inverse. Donc, il y a deux choses : elle est à la fois aimée et haïe. C'est jamais tout d'une pièce».

On a ici l'expression solidaire de deux femmes d'origine ethnique différente dirigée contre l'homme, mais cette solidarité engendre l'hostilité du groupe des hommes d'origine maghrébine, bafoués dans l'autorité qui fonde la norme habituelle de leur rapport avec la femme.

ALLIANCES ET DENONCIATIONS

Fréquemment les tensions entre voisins, nous l'avons dit, évoluent de contradictions latentes en conflits ouverts, qui par la construction d'une alliance cherchent à isoler tel ou tel habitant. L'alliance, que nous distinguons d'une démarche solidaire dans la mesure où elle vise à liguer non pas pour aider mais pour stigmatiser, se réalise aussi bien entre une majorité de locataires qu'avec des représentants du pouvoir dans la cité, qu'il s'agisse de l'Office d'H.L.M., des travailleurs sociaux ou de la

police. Ainsi de fil en aiguille, la pétition adressée à l'autorité finit par suivre et remplacer la lettre anonyme à la personne désignée. Ce processus est parfaitement décrit par la même assistante sociale (4) :

«Deux voisines habitaient l'une au-dessus de l'autre. Celle de dessous reproche à celle du dessus de ne pas s'occuper de ses enfants en particulier de l'avant dernière ; et celle du dessous lui reproche de faire du bruit à une heure avancée. Et puis, il y a eu une cristallisation sur le mari de la femme d'en dessous qui a quitté le domicile ; donc il y a une séparation de droit : il devrait pas être là, mais il y est toujours et tout le monde le sait, mais ça permet à elle de bénéficier de l'allocation de parent isolé. Donc, il y aurait eu une dénonciation de faite à la Caisse d'Allocation pour dire : "Madame dit qu'elle est seule, mais c'est faux, son mari est toujours là" et le mari a accusé le voisin du dessus d'être à l'origine de cette délation ».

SURVEILLANCE ET MÉFIANCE

Une surveillance réciproque s'institue qui fouille les vies privées, l'origine des revenus, en vérifie l'adéquation aux normes admises, s'en saisit comme arme pour régler d'autres tensions, qui ne sont souvent que des prétextes, ici le bruit et là la mauvaise éducation des enfants, pour chasser celui qui n'observe pas les règles d'une moralité dominante. On est finalement étonné que se dévoilent à ce point les vies privées, mais en fait les conversations ou les échanges entre les habitants n'en sont pas forcément le véhicule principal : des scénarios s'édifient à partir des indices que réunissent isolément les protagonistes du film : les allées et venues repérées par la transparence des systèmes d'accès (parking), l'exposition aux regards de l'entrée, la résonance de la cage d'escalier. L'œil et l'oreille captent mouvements et bruits qui permettent de repérer des flux, de les situer, de déterminer les relations qu'ils tissent.

La fluidité de l'urbanisme moderne, sa transparence et l'indifférenciation des espaces, l'absence de transition du public au privé, la concentration verticale mettant en ligne de mire les parkings et la rue de desserte font que toutes les allées et venues des familles sont exposées à la curiosité :

«Il y a une ambulance qui vient dans la rue, dit un animateur de quartier (5), tout le monde le sait : on sait qui est malade, c'est immédiat ; ce sont des phénomènes qui ne sont pas faciles à vivre... Un camion Conforama vient livrer, on sait que les Ben machin ou les ... ont acheté un nouveau matelas ou une nouvelle armoire, c'est un peu fou, faut le supporter».

Visibilité de l'espace, donc, qui permet d'imaginer et de fantasmer sur les vies privées, le revenu des ménages, leurs goûts, leur propension à la consommation et au recours du crédit, et de construire toutes sortes de jugements sur leurs modes de vie, à partir de l'idée qu'on se fait soi-même du bon usage des ressources familiales, selon qu'on accordera la priorité à l'alimentation, à la télévision, au magnétoscope, à l'habillement ou à l'ameublement : un tel met tout son argent dans les frusques, tel autre dans les fauteuils, tel autre dans la vidéo, etc., etc.

Visibilité, mais aussi transparence sonore de l'espace : l'immeuble est une véritable caisse de résonance, par la médiocrité de ses prestations phoniques, de tous les bruits les plus divers : ceux des enfants qui jouent dans la cage d'escalier, ceux des couples qui font exploser leurs scènes de ménages, et ceux de la vie la plus intime des corps : «Pour vous donner un exemple un peu trivial, raconte l'assistante sociale déjà citée (4), une femme me dit : "J'entends même le voisin en dessous : on l'entend chier".

Des fois on croit que ça vient de l'appartement immédiatement en dessus ou en dessous, alors que des fois, ça vient de deux ou trois étages au dessus...»

La présence des enfants dans les espaces extérieurs aux logements, qu'il s'agisse de la cage d'escalier, des parkings ou des maigres espaces verts, leur comportement, leur habillement, leur fréquentation sont également la base des jugements que l'on formule sur l'éducation parentale. Ils contribuent souvent au clivage entre les femmes au foyer et celles qui travaillent.

Les dégradations des espaces communs, la saleté qui s'y manifeste, en particulier dans les cages des grands appartements correspondant aux familles nombreuses, désignent rapidement la cible des débordements aux règles de bon entretien, et dressent les familles (que l'Office appelle à balayer l'escalier à tour de rôle) les unes contre les autres. Les effets des situations matérielles et des modèles culturels, traduits dans le comportement supposé des enfants, sont alors passés au crible des jugements moraux. Si l'intérieur du logement reste en général marqué d'un grand soin, les espaces communs sont diversement considérés par les habitants. Souvent des personnes qui attacheront une grande importance au bon état de propreté de leur intérieur renverront leurs enfants à l'extérieur. Un témoin a ainsi surpris «des enfants accroupis pour déféquer dans l'escalier, parce qu'ils se font tarabuster par les parents qui en ont marre des allées et venues» (4). Dans ce comportement différencié à l'égard de l'intérieur et de l'extérieur jouent également les modèles culturels. Pour les populations maghrébines en particulier l'extérieur est hors du domaine sacré et protégé que constitue l'intérieur. C'est un lieu de permissivité, hors de l'autorité du père et de la mère.

Le vol du courrier, quant à lui, phénomène témoigné fréquemment, n'est pas le fait des enfants, ou l'acte gratuit de dégradation des bandes d'adolescents, il est souvent la base d'alimentation des ragots, des délations et pétitions, des lettres anonymes. Chaque habitant guette attentivement l'arrivée du courrier autant pour la bonne nouvelle que pour éviter qu'il ne tombe entre des mains ennemies. En effet, quelques âmes noires et indiscretes n'hésitent pas à ouvrir et lire le courrier de l'autre pour découvrir les écarts et les difficultés de sa vie domestique.

Dans le petit monde de gens modestes qui habitent la partie H.L.M. de Bellevue, le moindre écart place la population en deçà et au delà d'une limite. Celle-ci sépare les gens qui s'en sortent de ceux qui ne s'en sortent pas. On peut dire que c'est cette limite qui structure la totalité des multiples différences qui caractérisent les familles résidentes. Pour ceux qui sont en-dessous, il leur faut désigner ceux qui les «ont conduit» à cette situation : le bouc émissaire sera l'immigré ; et pour ceux qui sont au-dessus, il leur faudra exorciser la menace qui les guette : le coupable sera par exemple le chômeur, «ce fainéant qui ne prend pas la peine de trouver du travail».

Les multiples autres aspects du mode de vie des familles vont être produits comme confirmations de ces dérèglements fondamentaux. L'immigré ne peut être qu'un «arriéré, un sauvage» et le chômeur un «détraqué, un obsédé ou un déséquilibré». Tout ce qui est en rupture avec ses propres valeurs devient la raison légitimant la situation de misère dans laquelle l'autre est tombé. Il y a une sorte de naturalisation de certains traits psychologiques et sociaux : ils existent pratiquement comme tares congénitales, irréversibles.

LA PRESENCE DES AUTRES : UNE SOMME DE DIFFERENCES

Pour se faire une idée de ces différences, et voir comment elles sont vécues contradictoirement, structurant des solidarités, des alliances et des mécanismes d'isolement, il est intéressant de partir de l'exemple d'une cage d'escalier. Nous en regarderons les familles à partir du point de vue d'un jeune couple déjà cité (6) ; l'homme et la femme ont environ trente ans, sont l'un et l'autre ouvriers et disposent d'un emploi. Ils font partie des gens qui s'en sortent et envisagent d'ailleurs de quitter leur H.L.M. .

Cette perspective de départ est principalement justifiée par «l'ambiance du quartier». Pour caractériser celui-ci sur le plan social, la femme utilise ce raccourci qui en dit long par la distance et la nuance de mépris qu'il comporte : «il y a de tout». Cela veut dire qu'il y a des personnes avec lesquelles le couple a de bonnes relations et d'autres avec lesquelles elles sont exécrables. Finalement on s'aperçoit que les difficultés n'existent qu'avec deux familles sur les huit qui habitent la cage d'escalier. Pour présenter les gens de l'immeuble, cette jeune femme brosse le tableau suivant :

«... Il y a de tout... il y a certaines personnes qu'on s'entend bien : la voisine d'en face ... bonjour bonsoir, un petit mot, on s'entend bien quoi... disons que c'est certaines personnes...»

On sent l'hésitation à désigner ces personnes : le couple condamne les pratiques de délation et veut s'en démarquer ; il faut insister et préciser l'objet de l'enquête, la garantie d'anonymat pour que l'opinion sur les autres familles se précise.

«... les plus anciens, ils veulent imposer leur loi... d'abord une, les chats, ça pullule, ça sent plus ou moins mauvais dans les escaliers à cause de ça... ça monte sur les voitures, c'est lamentable quoi...»

On voit ici apparaître deux des quatre thèmes de conflits dans les H.L.M. dégagés par Jean-Claude Kaufmann (7) : la saleté, ici traduite par les odeurs, et les animaux, en l'occurrence les chats, le mari ajoutera le «tapage».

Mais il y a également l'indication du mode de régulation des conflits qui surgissent à partir des motifs de gêne réciproque : la «loi des anciens». L'antériorité dans l'immeuble semble en effet donner aux premiers arrivants le droit d'imposer leur mode de vie, et aux locataires qui les suivent d'accepter la situation ainsi créée. Il s'agit là d'un comportement profondément enraciné et dont l'expression la plus caricaturale est sans doute donnée à l'armée, dans cette relation des bidasses confirmés avec les «bleus». Le baptême du feu, rite d'initiation, impose à ceux qui arrivent plus tard le passage par les brimades des plus anciens. Il semble que dans l'immeuble, il en soit de même : vieillesse rimerait avec sagesse.

Ce droit de l'antériorité n'a donc pas d'autre critère que lui-même : celui qui est avant a nécessairement raison pour la seule raison qu'il est avant : «Il y a pas moyen de discuter avec eux, parce que dès qu'on discute avec eux, bon ben, ils s'emportent plus ou moins, alors c'est des mots, ça finit comme ça...»

Mais, autre aspect de la question, les anciens sont aussi ceux qui sont assignés au H.L.M., qui ne peuvent espérer d'autre perspective pour le logement. «Mamy Chat» fait partie de ces anciens : elle occupe un appartement du premier étage, elle n'a pas d'enfant, mais quatre chats et semble assister tous les chats abandonnés du quartier. Elle est handicapée d'une jambe et son mari, effacé, est pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale. Elle constitue l'exemple même de ce type de familles qui ne s'en est pas

sorti, accablée par les ennuis de travail, de santé et ses frustrations de femme : handicap physique et absence d'enfant. L'animal n'est plus simplement ici de compagnie, il est de compensation et le moindre reproche fixé sur les chats réveille les blessures profondes d'une anormalité établie sur tous les registres de la vie : le travail, l'amour, la descendance, la santé.

L'autre gendarme de la cage apparaît représenté par un ménage dont la définition par le jeune couple résume le peu de considération qu'il lui voue : «du genre manouche». Une distinction est toutefois opérée au sein de ce ménage vivant en concubinage : «Lui est très bien, on l'entend jamais». Mais son activité professionnelle relève du plus grand des mystères, et l'on peut imaginer tout ce que l'on veut (c'est-à-dire le pire), des revenus occultes qu'il peut en tirer : «Le père, on ne sait pas ce qu'il fait, pas du tout». Quant aux enfants, tous trois majeurs, ils sont au chômage et vivent avec leurs parents. Au sein de cette famille, le déploiement du regard policier semble provenir de la mère : le jeune couple se sent manifestement surveillé : « Déjà d'une : on descend, elle se met à sa fenêtre et elle nous fixe jusqu'à temps qu'on s'en aille ; on rentre, elle est encore à sa fenêtre et elle nous suit jusqu'à temps qu'on rentre, c'est lamentable... On est espionné!».

La filature est complétée par l'accusation et la convocation à la police : «Ça a été loin, ils nous ont accusés de vol dans les caves, moi personnellement [l'homme], il y a eu une plainte à la police... J'ai été convoqué, j'ai réussi à leur faire comprendre...» (6).

Apparemment ce ménage-gendarme est coutumier de la procédure : d'autres habitants de la cage sont également victimes de sa vindicte. Au même niveau de l'immeuble habite une femme seule et âgée avec son fils handicapé, d'une trentaine d'années : «La petite mère avec son fils, on les entend pas ; lui, son fils, il est fou, il est atteint, disons... les voisins ont fait une pétition pour qu'ils l'enferment, c'est vraiment de la méchanceté ; il est pas méchant du tout, ça lui prend des fois de chanter, mais ça fait pas de mal...»

A l'égard des autres locataires de l'immeuble, le jeune couple entretient des relations d'excellent voisinage. On perçoit la compassion pour cette femme et son fils «atteint» habitant le rez-de-chaussée. Avec les «nouveaux» qui arrivent de la région parisienne à la recherche de travail (ménage avec trois enfants), le jeune couple a des relations normales. La femme a par ailleurs des rapports excellents avec «Christine et Fabienne», ses voisines de l'étage inférieur. Elle a apprécié leur aide et leur compagnie lorsqu'elle était contrainte de rester chez elle à la suite d'un accident de voiture. Christine est mariée avec un O.S. et a deux enfants. Fabienne, divorcée, vit seule avec son fils. Avec les voisins d'en face, qui vivent avec leurs deux enfants majeurs, les relations sont de bon voisinage : «bonjour, bonsoir, toujours un petit mot aimable». L'homme travaille dans la marine. Au dernier étage enfin, un jeune couple, dont l'homme travaille à la Sécurité Sociale, vit en F 3 avec ses deux enfants. Dans le F 4 qui lui fait face: «C'est des arabes... très gentils, on les entend pas.» Mme N. pousse toutefois un soupir en dénombrant les enfants : «Ils ont six gosses [soupir], ça fait beaucoup, mais on les entend pas, faut être tolérant pour vivre ensemble... l'aîné a douze ans, les deux petites dernières ont trois ans, elles sont jumelles.» Aux dires de notre couple, ces immigrés sont «très polis». Le père a même fait une démarche auprès d'eux pour prévenir le débordement éventuel de ses enfants : «Le père nous l'a bien dit, s'il y a un problème avec les gosses, vous me le dites, on va le régler » (6).

LE PLUS AUTRE PARMIS LES AUTRES : L'IMMIGRÉ

Mais cette acceptation de l'étranger ne fait pourtant pas l'unanimité du couple. Si l'un et l'autre ont en estime la famille algérienne située dans leur voisinage immédiat («ce sont des gens cultivés»), leur opinion diffère sur la présence des étrangers maghrébins, très forte dans les autres cages de l'immeuble. La femme tient sur ce sujet des propos que l'homme juge excessifs. Elle : «On est envahi, moi je le dis!» Lui: «Non, c'est pas mon point de vue, non pas du tout !» La forte présence des immigrés semble créer chez la femme un réflexe de défense, en ramenant les ménages français à une position qu'elle perçoit comme numériquement inférieure. Ce phénomène est révélé par la situation à l'école : « Vous allez à la maternelle, ou même dans la classe où est mon fils, il y a cinq français : tous le reste c'est des arabes, des yougoslaves, des turcs, des "portos", tout ce que vous voulez, hein ! » (8). Bien entendu, la situation révélée par l'école n'est qu'une traduction de la taille plus importante des familles étrangères et d'une progéniture plus féconde. Ce dynamisme familial nataliste, dont on avait déjà perçu la condamnation dans les soupirs de la jeune femme interrogée, met en avant un modèle familial qu'elle rejette : il consacre la fonction génitrice et domestique de la femme, et condamne la femme salariée avec enfant unique qu'elle est, tournée vers une assez forte consommation de loisirs hors habitation (week-end à l'hôtel, restaurant le soir). Modèle familial désapprouvé, non partagé donc, mais dont l'effet indirect est de renforcer le sentiment d'une position et d'un avenir numérique minoritaire : «on est envahi». Ce fantasme d'une menace cernant la population autochtone fonctionne ici pleinement, bien que dans le rapport interindividuel on entretienne de bons rapports avec un couple algérien voisin et une amie portugaise. Cette pression du nombre est également très mal vécue par un vieil habitant de la rue du Doubs surplombant la «Petite Place» du quartier des H.L.M. de la ville (9):

« C'est infernal, c'est venu au fil des années... ils ont trop intégré l'étranger, il paraît qu'il y a un nombre d'appartements de vides, c'est fantastique ! Plus personne ne veut venir, les gens des H.L.M. m'ont dit : "il n'y a plus moyen de placer un appartement ici... à part des étrangers..." il ne faudra pas les laisser trop se grouper parce qu'après, ça finira par devenir des ghettos... vous avez vu l'avenue derrière, il n'y a plus que ça, que ça ! Huit personnes sur dix ! ».

Cette arrivée massive des immigrés est assez fortement ressentie dans la Z.U.P. et généralement condamnée, même par des milieux qui reconnaissent leur droit à vivre en France. Une ancienne directrice d'école dit ainsi (10) :

« Les ghettos se sont installés... Je suis méchante en parlant de ghettos... j'ai été très malheureuse de voir ça... Il y a eu un moment où une famille arrive, on dit : " Elle est rue de l'Aveyron." Je dis: "Ce sont des marocains", avant de les avoir [les enfants dans la classe]. Ou bien une famille de tunisiens ou quelque chose comme ça. Elle est pas réalisable la solution idéale, mais on aurait dû faire un petit mélange ».

Un militant d'association apporte un témoignage comparable (1) :

« Y en a qui trouvent maintenant qu'ils sont trop nombreux. Il y a une famille française qui part, ils disent c'est une famille immigrée qui va arriver... parce que c'est des grands appartements, les français n'ont plus de grandes familles, alors c'est des algériens, des marocains qui les prennent. Beaucoup trop par rapport à la population française... Comme ils sont très nombreux, ils deviennent majoritaires ou presque, ils deviennent tellement nombreux, qu'on peut plus les intégrer, comme autrefois où ils s'adaptaient ».

La dominance numérique est analysée ici comme facteur de maintien de la culture d'origine, et par conséquent comme obstacle à l'adhésion au modèle culturel français.

De fait, ce sentiment de domination numérique est renforcé par l'affirmation de l'autre, dans le maintien de ses propres valeurs. Dans le quartier, il semble que la peur illusoire de l'autochtone ait comme origine la libération dans la Z.U.P. d'un refoulement culturel auquel le maghrébin est contraint hors du quartier. Ce phénomène s'exprime principalement dans l'habillement et l'exercice de la parole.

« On les tolère bien, dit la jeune femme précédemment citée (6), mais quand elles s'habillent avec leurs grandes robes, bon ben moi, j'estime qu'elles sont en France, elles pourraient s'habiller comme nous... Bon ben, disons même, quand on s'engueule ensemble, qu'il y a des heurts, elles parlent pas en français ; allez les comprendre dans ce cas là, hein?... C'est en faisant ça qu'ils veulent se distinguer des français... ils veulent être un camp à part... les voisins du dessous, ils s'habillent comme vous et comme moi, il y a pas de problème... — Ils devraient prendre les habitudes françaises, ajoute le mari, ça poserait moins de problèmes... et ce qu'il faudrait, c'est qu'ils soient éparpillés parmi les cités. Là, ils sont tous regroupés, au fond, ça fait un ghetto ni plus ni moins... ».

Ces opinions mettent en avant deux propositions concernant les rapports avec les habitants maghrébins : l'exigence pour eux d'une assimilation des valeurs culturelles occidentales et celle d'une répartition disséminée de ces familles dans la population française.

ENTRE GHETTO ET DISPERSION

Deux énormes problèmes de société, pas nouveaux, mais vécus de manière très aiguë dans le contexte de la crise actuelle. Ces propositions ne sont pas avancées ici avec des motivations racistes. Le couple est capable d'entretenir de bonnes relations avec des étrangers, mais dans la mesure où l'immigré adopte les habitudes culturelles du pays d'accueil. Exigence qui peut dégénérer en intolérance raciste, et qui ne respecte pas la dynamique autonome du processus d'intégration.

En réalité, et contrairement à ce que pense le jeune couple, essentiellement motivé par sa vision ethnocentriste, ce n'est pas volontairement que ces familles se distinguent des françaises, c'est spontanément et quasi nécessairement. Il est relativement connu que les femmes maghrébines, étant donné leurs faibles relations à l'extérieur, maîtrisent peu ou pas du tout la langue étrangère. D'autre part, le mode vestimentaire participe aussi des usages culturels appris dans la société d'origine, il est profondément ancré dans les têtes et les corps.

Le sociologue Pierre Bourdieu (11) a bien défini ces comportements, à la fois conscients et inconscients, dans ce qu'il appelle « l' "habitus", système de dispositions durables et transposables, ... prédisposés à fonctionner ... en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptés à leur but sans supposer la visée consciente de fin et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre ». Que peut-on faire et dire à une femme venant d'une société où l'exposition publique de la chevelure et des jambes constitue un acte aussi répréhensible dans sa culture que de montrer son sexe dans la nôtre ? Rien, sinon attendre qu'elle se convainque, à force de côtoiement, de négociations avec son mari, de discussions avec des femmes françaises, d'échanges contradictoires avec ses enfants — ceux qui seront nés en France ou auront vécu

l'essentiel de leur adolescence en France — que d'autres modes d'habillement sont possibles, culturellement et moralement justifiables. C'est la seule voie d'une intégration progressive, celle qu'ont empruntée, avant les maghrébins, les bretons, les italiens et les polonais, dans un environnement souvent aussi hostile et raciste que celui qui existe aujourd'hui et que certains attisent haineusement.

Du côté français, l'élargissement de la connaissance des valeurs culturelles est indispensable pour comprendre l'autre, sa différence et l'accepter, en ayant accès aux raisons culturelles qui fondent ces différences. L'accélération des échanges : voyage, migration, communication y contribue, et, pas à pas, fait reculer les ethnocentrismes et les présomptions de supériorité d'une culture sur l'autre. Le mouvement se développe même si le chemin est long, fait d'avancées et de reculs successifs.

La deuxième proposition, quant à elle, aborde l'épineuse question des rapports numériques et spatiaux qui pourraient fonder une cohabitation harmonieuse : «il faudrait qu'ils (les étrangers) soient éparpillés», dit l'habitant interrogé, «on aurait dû faire un petit mélange», disait l'institutrice citée plus haut. Cette manière de voir a été longtemps dominante dans le mouvement H.L.M., tant pour les mélanges des catégories sociales que pour celui des ethnies (12).

Dans l'application il semble bien que cette doctrine ait été subordonnée aux contraintes de la gestion du parc de logement. Les familles immigrées, dont l'arrivée se situe massivement vers 1975, ont pris les logements que d'autres quittaient, principalement les grands logements. Cette coïncidence entre la fréquence des familles immigrées de grande taille et la présence concentrée des grands logements dans les mêmes cages a conduit à ces forts regroupements des familles immigrées dans certains immeubles. Dès lors, la population immigrée, minoritaire dans la Z.U.P., se trouve concentrée dans certains escaliers et majoritaire par rapport aux locataires autochtones. On trouvera par exemple huit familles maghrébines pour deux familles françaises. D'où le sentiment de «ghetto» exprimé par le couple interrogé.

En réalité, il ne s'agit pas véritablement d'un ghetto, mais plutôt d'un regroupement qui impose, par un processus administratif, des proximités difficilement supportables, compte-tenu d'habitudes culturelles si éloignées. En effet, l'assignation dictée par l'attribution H.L.M. n'a rien à voir avec les mécanismes du marché libre du logement qui ont créé (à Paris par exemple) des quartiers habités par une ethnie majoritaire. L'existence de ces isolats n'est pas étrangère à la vétusté de leur cadre bâti, et de ce point de vue les habitants des grands ensembles n'ont sans doute rien à envier aux occupants de bien des taudis de la Goutte d'Or, dans la capitale. C'est là un aspect terriblement négatif qu'on ne peut oublier.

Mais à côté de cela, il s'y réalise des modalités d'accès aux logements qui ne sont pas sans intérêt dans la formation des communautés habitantes. C'est en effet souvent par le système des réseaux familiaux, tribaux et villageois que s'effectue le peuplement du quartier, un cousin appelant un cousin, un «pays» appelant un «autre pays», etc. Par cette logique d'accès se constituent des communautés qui ne sont pas sans cohérence puisqu'associées par le choix réciproque des voisins.

Le système fonctionne à la Goutte d'Or, mais pas à Bellevue, pas plus que dans les autres ensembles H.L.M., où l'accès est réglé par l'administration des H.L.M. selon les critères de l'ordre d'arrivée, de la solvabilité, de la taille du logement et de la grandeur de la famille. Ici la rationalité des critères administratifs, si elle est sensée assurer à court terme la garantie d'une bonne occupation et d'un règlement régulier des loyers, ne

permet en rien de préserver une bonne convivialité des rapports de voisinage. Ces derniers sont laissés complètement au hasard et le «hasard» fait qu'aujourd'hui les immigrés sont une population essentielle des ensembles H.L.M.

L'écart des cultures, qui s'exprime avant tout processus d'intégration, rend nécessaire une réflexion sur la manière dont elles peuvent coexister spatialement, et comme le dit très justement l'ethnologue Claude Lévi-Strauss : «La tolérance réciproque suppose réalisées deux conditions que les sociétés contemporaines sont plus éloignées que jamais de connaître : d'une part une égalité relative, de l'autre une distance physique suffisante» (13). La première condition est sans doute loin d'être réalisée. Si les travailleurs étrangers bénéficient des prestations sociales, leur accès aux formations professionnelles et aux diplômes, comme aux droits politiques (élections municipales au moins...) est loin d'être acquis, sans parler de l'égalité devant le travail. Quant à la distance physique suffisante, il s'agit d'une dimension qui reste faiblement pensée, jusqu'à présent largement contredite par la vision idéaliste et irréaliste du mélange. Celle-ci joue d'ailleurs dans les deux sens : l'immigré isolé se sent marginalisé et l'autochtone entouré localement dans son H.L.M. d'une majorité d'étrangers se sent «envahi».

Sans doute la recherche de séparations spatiales mesurées, volontaires et homogènes, n'est-elle pas de ce point de vue inutile comme le suggèrent les sociologues Jean Rémy et Liliane Voyé : «La séparation spatiale peut permettre aux divers milieux sociaux de développer des modes propres d'habiter, dont ils ont la maîtrise, tandis que le mélange spatial risquerait d'aboutir à une situation où les formes légitimes d'habiter sont déterminées par le groupe doté de la légitimité dominante... Souligner les aspects positifs de la séparation ne signifie pas qu'on exalte en celle-ci l'isolement spatial qui a promu un urbanisme fonctionnel axé sur la technique du zonage ; il s'agit au contraire d'insister sur l'importance de la bipolarité communication/distance, la distance constituant une condition de l'échange maîtrisé à partir d'un espace propre.» (14).

C'est là sans doute le sens et la portée d'une expérience menée en 1985 par l'Office Public d'H.L.M., visant le regroupement d'une communauté asiatique dans une cage de la rue du Rhône. Cette tentative engage une autre vision du mode de répartition des populations en H.L.M., fondée sur la concertation entre le groupe ethnique et l'organisme H.L.M..

L'expérience a été mise en œuvre conjointement par une conseillère sociale H.L.M. et le Président de l'Association des Vietnamiens en Loire-Atlantique. La vacance quasi totale d'une cage d'immeuble située rue du Rhône fournit l'occasion de mettre à exécution le projet. L'idée consistait en effet à regrouper des familles de même origine ethnique dans la même cage. Dans un entretien accordé au journal *Ouest-France*, la conseillère sociale initiatrice du projet expose les réflexions qui l'ont conduite à cette proposition de regroupement : «Certains problèmes avec les immigrés peuvent avoir pour origine une coupure trop rapide du fil les reliant à leur passé, un rejet de leur culture amenant une perte de leur identité» (8).

La cage comprend quatre T 3 et quatre T 6. Huit familles de l'Association sont proposées pour habiter la cage et s'engagent à respecter «une charte morale» de bonne gestion collective de l'immeuble et de bonne relation avec les familles des cages voisines. A l'intérieur de l'ensemble des appartements leur revenant, les familles vietnamiennes se regroupent en fonction de relations parentales ou amicales : ainsi l'oncle et la nièce se retrouvent sur le même palier au rez-de-chaussée, les deux sœurs au second étage et

deux familles ayant fait connaissance sur le bateau de l'exil sont en vis-à-vis au premier étage (15). Dans les T 6, les familles élargies ne sont pas rares : grand-mère, sœur ou jeune frère cohabitent avec la famille restreinte.

Ce regroupement permet aux solidarités de se déployer : celles-ci sont indispensables pour les familles qui viennent d'arriver en France et peuvent ainsi bénéficier de l'initiation des autres pour apprendre le français, effectuer diverses démarches et trouver un emploi. En même temps le regroupement et la mise à disposition de la totalité de la cage permet de préserver et de laisser s'exprimer des manières d'être spécifiques, en particulier une grande fluidité d'un appartement à l'autre : «Ils sont aussi bien chez le voisin que chez eux, dit la conseillère sociale, et on a l'impression que l'escalier fait partie de l'appartement.» (16).

GERER SES VOISINAGES

La tentative relatée précédemment constitue une expérience intéressante à observer. Somme toute, les tensions entre familles, y compris de même nationalité, semblent le mode principal de voisinage dans la cage d'escalier et l'immeuble. La situation devient à un certain moment insupportable et provoque ainsi départs imposés ou volontaires. Le statut d'occupation du logement n'est pas sans jouer un grand rôle dans cette valse des habitants. La condition de locataire contribue à banaliser les agressivités réciproques : on n'est pas tenu de rester, le départ est une opération qui peut se faire très rapidement ou que l'on peut exiger d'une tierce personne dont on estime qu'elle ne respecte pas les normes de cohabitation souhaitées. Inversement, comme propriétaire, on se sent obligé de maintenir des bonnes relations avec ses voisins : une certaine tolérance est nécessaire, car le départ est une procédure beaucoup plus difficile, plus longue, plus réfléchie et souvent motivée par d'autres considérations : l'accès à un logement plus grand ou à une maison individuelle... De toute façon on a réticence à quitter un appartement que l'on a souvent amélioré et un immeuble à l'entretien duquel on participe.

EXPULSION, EXCLUSION

Dans la Z.U.P., les départs imposés sont principalement le fait des familles en H.L.M. ou en P.S.R., et ils sont le plus souvent décidés par l'organisme propriétaire, motivés principalement par le non-paiement des loyers. Fin 1986, la menace d'une grande expulsion lancée par la municipalité Chauty avait fait grand bruit, traînant nombre de locataires devant les tribunaux, finalement arrêtée par le chœur de protestations qu'elle déclencha, nous l'avons évoqué plus haut.

Mais les H.L.M. n'ont pas le privilège de ce type d'opération et dans les appartements en location de la S.C.I.C., ceux qui donnent sur la place principale de Bellevue, les rapports de voisinage peuvent parfois évoluer en conflits ouverts, conduisant à l'expulsion de la brebis galeuse. L'expulsion d'une femme seule vivant avec ses huit enfants fit la une des journaux en 1978. Cette affaire illustre parfaitement bien le niveau d'intolérance qui peut se développer entre locataires, et prendre pour cible expiatoire des familles fragilisées, réunissant le maximum d'écart avec la configuration familiale considérée comme normale.

Le bruit était dans ce cas le prétexte avancé pour justifier la démarche d'expulsion de l'organisme gestionnaire, la S.C.I.C.. En réalité cette décision avait été précédée d'une pétition signée par les voisins. A cette femme qui accumulait les décalages : divorcée, huit enfants de six à vingt ans dont l'aîné était affecté d'un handicap moteur, les voisins ne pardonneront rien. Selon le journaliste du *Matin* (17) :

« L'histoire de Mme C. est tristement banale. Peut-être est-ce ce qui la rend exemplaire. Une discorde familiale éloigne le père du foyer voici deux ans. Depuis Mme C. vit d'une pension alimentaire et des allocations familiales. Malgré ses modestes ressources, aucun retard de paiement de loyer ne lui est reproché par la S.C.I.C. (Société Centrale Immobilière de Construction, filiale immobilière de la Caisse des Dépôts). On lui reproche simplement le bruit occasionné par ses enfants. Ses voisins ne lui passent rien. Ils appellent la S.P.A., estimant que le chien de Mme C. est maltraité. La S.P.A. constate que le chien se porte bien... et fera verbaliser les plaignants. Une cave est cambriolée, ce ne peut être que le fils de Mme C... Ce jeune de dix huit ans passe devant le Tribunal qui l'innocente ».

La S.C.I.C., suivant l'avis de dix pétitionnaires, traînera Mme C. devant le Tribunal pour «troubles de voisinage» et obtiendra l'expulsion de la famille. Sa mise à l'index fut si scandaleuse que des voisins et des associations firent signer une contre-pétition demandant son relogement. La nouvelle municipalité de Saint-Herblain réservera à cet effet un pavillon dans un programme de maisons individuelles, et trouvera ainsi une solution à cette invraisemblable histoire d'intolérance.

DÉMARCATIION, RÉSIGNATION PROVISOIRE

En fait, la situation décrite ici est sans doute extrême et la plupart du temps les tensions du voisinage ne trouvent pas systématiquement une telle issue. Le rapport de force s'équilibre au profit de tel ou tel ménage ou groupe de ménages, le plus fort imposant sa loi qui n'est pas souvent la meilleure, le plus faible rentrant dans sa coquille, se résignant à supporter la loi du plus fort, le plus détaché attendant son heure pour trouver la solution de sortie : être le moins souvent possible dans l'immeuble ou projeter son départ du quartier.

C'est l'attitude du jeune couple déjà évoqué : la situation de surveillance ressentie a fait rentrer tant que faire se peut les pratiques dans l'ombre de l'appartement : la réparation du moteur de la voiture se termine dans la baignoire de la salle de bain : «On se sent plutôt mal à l'extérieur, je peux rien faire à l'extérieur... Disons, j'ai ma voiture des fois, j'ai besoin de l'entretenir, je peux rien faire sans que tout le monde soit aux fenêtres...» (6).

L'exil du quartier est une perspective à moyen terme, pas pour la maison («il y a beaucoup de frais pour l'entretenir») mais pour un «appartement qui a un balcon, parce que disons, on a un chien... un balcon, ça lui ferait grand bien». Ce chien c'est aussi un autre sujet d'accrochage et de condamnation : un lévrier afghan, c'est-à-dire un chien de race en même temps que de belle taille constitue une incongruité dans un immeuble H.L.M.. Il est l'une des manifestations du standard de vie auquel aspire ce jeune couple, avec la possession d'une automobile sensiblement sophistiquée et des façons de vivre hors logement qui constituent l'exutoire au ras-le-bol de la cité : «on fait beaucoup de sorties, le week-end... quand on part le week-end, on couche souvent à l'hôtel, on mange au resto le soir, disons qu'on veut pas se priver ! » (6).

Cette rupture entre la domiciliation en H.L.M. et le mode de vie réel est exprimée dans la gêne à habiter la Z.U.P.. L'élément masculin du couple, ancien agent d'entretien à

la C.P.I.O. (une usine fabricant des articles de plastique et de caoutchouc pour automobile) a été affecté à un travail de dessinateur après un grave accident d'automobile. Les cours suivis pour ce nouvel emploi ont réveillé une volonté d'ascension sociale ; désormais, cet ancien ouvrier est en contact avec des catégories de cadres moyens qui constituent les relations professionnelles privilégiées. Cette trajectoire et les perspectives qu'elles ouvrent rendent la position résidente d'autant plus inconfortable : «Ça fait "cité ouvrière", j'aimerais pas recevoir quelqu'un avec qui je travaille, il serait choqué, je crois...» (6).

L'expression de cette distance sociale voulue avec la cité se traduit dans les éléments du mode de vie pris comme référence : la voiture sophistiquée, le lévrier afghan, l'enfant unique, le double travail de l'homme et de la femme, la tenue vestimentaire appropriée aux sorties du week-end. Autant d'expressions visibles qui contrastent avec les modèles dominants dans l'immeuble H.L.M. et qui réveillent, par la provocation involontaire qu'elles constituent, les sentiments de frustration de la population assistée et la condamnation larvée ou ouverte du modèle étranger qui s'introduit ainsi dans la vie de l'immeuble.

La situation, insupportable pour celui qui rompt avec le mode de vie dominant, le devient aussi pour celui qui en est porteur. Mais à l'inverse du premier, le second se sent à sa place dans l'immeuble : le modèle de pauvreté dont il est l'expression vivante colle avec sa situation résidentielle, tandis que les attributs sporadiques d'une situation sociale supérieure dont est détenteur la famille en position ascensionnelle entrent en contradiction avec l'image de la cité. La correspondance s'institue en loi ! le «pauvre» est à sa place dans le quartier, le «riche» ne l'est pas. Résigné, ce dernier attend les conditions favorables à son départ.

ÉVITEMENT CONTROLÉ (ABSENCE DE LA Z.U.P.)

Cette situation est également vécue sur d'autres modes par bien des habitants de la Z.U.P.. Mme Pétard est pour sa part représentative d'une catégorie d'habitants qui, contraints de rester en H.L.M., font de l'évitement et de la discrétion leur stratégie relationnelle de voisinage.

Le départ du H.L.M. qu'elle occupe depuis treize ans est une perspective tout à fait improbable. Elle aspire simplement, sans se faire d'illusion, à l'attribution d'un logement à Chantenay, quartier qu'elle affectionne. Enfant de l'Assistance Publique, cette femme a réussi à s'en sortir à force de courage et de travail. Brodeuse de formation, elle a d'abord travaillé comme concierge, puis comme ouvrière chez un marchand de vin, et enfin comme O.S. à la C.P.I.O.. Elle habite un P.S.R. de la rue du Drac, relogée d'une cité de l'Abbé Pierre située à Chantenay.

Aujourd'hui, l'environnement est devenu difficile : «Le logement par lui-même, ça va, dit-elle, mais c'est l'entourage : tout est cassé, tout est sale, tout est... c'est vrai, si bien... moi j'ai honte de faire venir des gens ici...» (18). Ce spectacle reste toutefois tolérable, dès le moment où il est réduit dans le temps : «comme je dis, je suis partie toute la journée». Cette femme de 45 ans, mariée a un ouvrier qualifié de l'Usine Carnaud (fabrique d'emballages métalliques), construit un mode de vie qui n'a pas les marques de distinction trop voyantes du jeune couple cité plus haut.

L'investissement quotidien se fait dans une double direction : l'engagement militant à l'usine (délégué C.G.T. du personnel, membre du CE. et du Comité d'Hygiène et

de Sécurité) et l'aménagement mobilier de son appartement, essentiellement le séjour et la cuisine. Le bois, le style rustique et le style Régence sont les composantes d'un intérieur où l'on prête à «l'ancien» des qualités de beauté et de valeur.

A ce double investissement à l'usine et dans l'intérieur domestique qui rythme le quotidien, et rétrécit d'autant la vie relationnelle dans le quartier, s'ajoute pour le temps hebdomadaire des week-ends le «petit pied-à-terre en campagne». Il s'agit d'un petit terrain acquis en pleine propriété sur lequel le couple a aménagé un petit cabanon. Ce petit patrimoine constitue à la fois un élément compensatoire au rêve pavillonnaire frustré et l'exutoire à l'environnement difficilement supportable de la Z.U.P.. Entre l'usine dont le temps remplit la journée, l'intérieur qui remplit la soirée et le «petit pied-à-terre» qui absorbe le week-end, l'espace de cohabitation est finalement un temps d'absence. L'absence est ici l'élément régulateur du mode de cohabitation.

«J'ai pas tellement le temps, quand j'arrive chez moi, y a la cuisine à faire, ceci, cela... j'ai pas le temps de papoter, de commérer...». Le retrait des relations de voisinage est justifié par le manque de temps, mais, par la même occasion, la nature des rapports est qualifiée : on parle pour ne rien dire ou pour médire. Finalement «à part les gens de la cage que j'connais les noms, y a que deux ménages que je connais vraiment, parce qu'il y en a une, c'est la nourrice à mon gars, et autrement les autres, bonjour, bonsoir...» (18).

Toutefois avec les personnes fréquentées, les relations vont jusqu'à l'entraide, puisque Mme Pétard fait le courrier administratif de l'ancienne nourrice de ses deux enfants. Mais avec les autres voisins, elle s'en tient aux règles de la politesse minimale, celle qui se résume au «bonjour, bonsoir». Cette dernière constitue ainsi, et d'autres exemples le montrent, l'échappatoire aux difficultés relationnelles de cohabitation.

Elle extrait l'habitant d'une excessive indifférence qui serait interprétée comme du mépris à l'égard de l'autre, c'est-à-dire sa condamnation morale, et le met hors d'une trop grande proximité qui instituerait le système d'échange verbal et matériel en règle quotidienne, au risque d'une absence de réciprocité.

C'est ainsi qu'évoluent souvent les tentatives de rapprochement : elles se concluent brutalement par la réserve et le repli sur soi, ou le simple maintien des relations amicales et familiales, à l'exclusion des relations de voisinage.

C'est cette attitude qu'a adopté un couple d'ouvrier retraité vivant dans l'ensemble des H.L.M. du département, situé sur la partie herblinoise de la Z.U.P. : «On ne fréquente personne ! Non, on a pour habitude... Nous on aime bien notre liberté, donc quand on fréquente trop dans le voisinage, on aliène sa liberté... Et puis on aime bien aller où on veut, donc quand ça nous prend, on prend la voiture et on s'en va. Puis non, non... nous on l'a fait, puis ça a pas marché : on m'empruntera les outils par exemple, on oubliera de les rendre... Alors on a compris... Même dans l'immeuble : "Bonjour", terminé... Tu dis : "Bonjour, bonsoir", on dit : "Bonjour"... Tu dis pas, on dit pas... On reprend le principe, parce que les gens sont très lunatiques...» (19).

RELATIONS CHOISIES : AMICALES ET FAMILIALES

Le voisinage est finalement en H.L.M. une relation imposée, et aucun lien, même le plus infime, sinon le fait d'habiter ensemble, ne justifie fondamentalement que cette relation soit bonne. La situation est ici nettement opposée à l'entente généralement pacifique, de toute façon calculée ou maîtrisée, qui prévaut dans les immeubles en

accession, nous en parlerons plus loin. En H.L.M. locatif, au contraire, les difficultés sont comme réexprimées, refoulées dans l'espace de cohabitation. L'homme au chômage traîne plus que de coutume la savate dans le logement et le quartier, les adolescents désœuvrés arpentent les rues, stationnent de manière ostentatoire sur les parkings, y font pétarader leur motocyclette. L'agressivité n'est souvent contenue que parce qu'elle est contrebalancée par le repli des autres. C'est la manière dont se résout la plupart du temps la cohabitation, qui, par hasard, a mis les gens les uns à côté des autres. Pas exactement par hasard pourtant, la gestion H.L.M. y étant pour quelque chose.

Pour échapper à ce hasard, certains formulent le désir de rapprochement, que souvent l'occupation antérieure du logement rend impossible : une conseillère sociale des H.L.M. mentionne les démarches d'une femme seule qui souhaitait se rapprocher d'une amie, la seule relation qu'elle connaissait dans la ville : « Cette personne me l'a demandé très fort ; elle en avait les larmes aux yeux : "J'espère que je vais l'avoir, j'espère que je vais l'avoir..." ». La chose a pu se réaliser effectivement et à chaque fois que la conseillère la croise : « C'est un grand sourire, c'était très important, elle se sentait seule. » (16).

Cette volonté de rapprochement spatial existe également au niveau familial ; des enfants souhaitent l'accès à un logement situé à proximité de leurs parents, tout en maintenant une certaine indépendance. On s'aperçoit en fait que les relations familiales sont présentes, parce que des familles ascendantes et descendantes habitent ensemble Bellevue, mais aussi parce que les liens restent très forts, la proximité d'établissement étant d'ailleurs animée par le désir de rencontres fréquentes et aisément accessibles en temps de déplacement. Parmi les familles que nous avons visitées deux sont parentes, et dans toutes les autres, on constate que plusieurs enfants se sont installés dans un rayon géographique permettant l'accessibilité aisée au foyer des parents, à défaut d'habiter la Z.U.P. elle-même.

L'exemple des deux familles parentes interrogées est intéressant. Les ascendants habitent la partie herblinoise de la Z.U.P., dans les H.L.M. de l'Office Départemental, et le couple descendant la partie nantaise, dans les H.L.M. de l'Office Public de la Ville de Nantes.

Le lien de parenté est réalisé par la femme du jeune couple, fille du ménage le plus âgé. Elle entretient des relations extrêmement régulières avec ses parents, en particulier avec sa mère. Elle leur téléphone tous les jours, mais à cette demi-présence qui ne nécessite aucune proximité, elle ajoute d'indispensables visites : le mardi pour confier son enfant à la garde de sa mère, le mercredi soir pour le reprendre, le samedi pour faire les courses ensemble et le dimanche pour prendre ensemble, chez les parents, l'apéritif. La fréquentation se fait pratiquement dans un seul sens : la fille vient chez la mère, la plupart du temps seule, au retour de son travail, quelquefois avec son mari. « Les parents c'est sacré ! » dit-elle (6).

Très curieusement, le gendre a sa mère, veuve, dans le même degré de proximité spatiale, mais pour ce qui le concerne la rupture est presque totalement consommée. Il ne voit pas la nécessité de rencontrer sa mère, survivante « d'un couple qui ne s'entendait pas » et des désaccords desquels il a beaucoup souffert.

Le maintien de liens familiaux assez étroits caractérise malgré tout bien des familles habitant dans la Z.U.P.. Une proximité spatiale existe souvent de fait, volontairement recherchée, permettant plus facilement le contact direct et la réalisation de solidarités et d'aides matérielles : garde des petits enfants en particulier, mais aussi

aides morales et financières. Un échange s'effectue ainsi entre marques d'attention et d'affection d'une part, et dépannages sous forme de prêts d'argent d'autre part. C'est le cas des couples cités plus hauts : au jeune couple qui souhaite acheter un nouveau canapé, «les parents proposent de prêter de l'argent. Les parents sont toujours là en cas de besoin.» (6).

Ces marques de solidarités familiales, facilitées par la proximité spatiale sont également le fait de l'habitante de la rue du Drac, qui travaille à la C.P.I.O., et dont nous disions plus haut qu'elle traite ses relations de voisinage sur le mode de l'évitement. Enfant de l'Assistance Publique, elle n'a trouvé sa mère qu'à l'âge de 19 ans (18) :

« Bon ben, du courrier de ma mère, je m'en occupe, celui de ma belle-mère aussi, de la nourrice à mon gars aussi, je m'occupe beaucoup de leur courrier, quoi... Ma mère elle habite à côté... vous dire que les liens... — Vous l'aidez ? — C'est-à-dire que oui, parce que... je peux pas vous dire... mais pour vous dire que c'est... Ça fait mal... ça fait mal ! Comme je dis, bon ben, c'est ma mère ! Bon ben je l'ai retrouvée, j'avais qu'à pas la rechercher si je voulais pas... ».

Chez les familles immigrées, cette solidarité et les liens qui la concrétisent sont encore plus forts. Nous avons dit plus haut cette plaque tournante de la famille élargie que constituait le foyer d'un marocain visité. Les filles mariées habitent la Z.U.P., dans des logements proches, et viennent quotidiennement dans l'appartement du père. Pourtant, à terme, leurs destins divergeront : le désir du père est de retourner au Maroc, la volonté de la plupart des enfants est de rester dans le pays où ils ont vécu la plus grande partie de leur existence ; mais un engagement moral conditionne cette séparation imminente : le père tient à ce que les enfants aient fini leurs études, aient un emploi avant de revenir au pays : «Si je retourne là-bas, il faut que j'ai la conscience libre pour les enfants que j'ai laissés ici».

Cette forte expression du devoir parental est payé de retour par un profond respect du père, témoigné par l'un des fils (20) :

« Des fois, quand je vais avec des copains, je les vois comme ils parlent avec leur père, je leur dis : "Qu'est-ce que tu fais ?" Il me dit : "Ben, c'est mon père!" Je lui dis : "Parle lui normalement !" Il me dit : "Ben non, c'est mon père !" Ils parlent comme si c'était un copain avec leur père... ils prennent leur père, ils rigolent avec lui... Chez moi avec mon père, je sais pas comment dire : il y a un mur. J'ai été élevé comme ça... Mon père, il dit : "Si le père n'est plus ce qu'il est selon notre religion, la famille, elle se disloque ! "».

Cette cohésion familiale est sans doute d'autant plus importante que l'environnement est étranger, voire hostile, et ce qui est vrai pour le Maghrébin l'est aussi pour le Portugais, le Turc et le Vietnamien. La solidarité familiale est ici un mode de protection renforcée par la solidarité ethnique. Dans la famille visitée, les unions matrimoniales se sont d'ailleurs curieusement faites au sein de la communauté musulmane : les trois filles sont mariées, l'aînée avec un Algérien, les cadettes avec un Marocain et un Tunisien. Les solidarités familiales et les liens qu'elles tissent, souvent organisés dans une aire environnementale circonscrite à la Z.U.P., marqués de ce fait par une forte fréquence, des contacts directs, physiques, et des aides matérielles concrètes, révèlent le caractère privilégié des relations familiales. Elles l'emportent souvent sur les autres relations, notamment de voisinage, et contredisent cette prévision qui voyait dans la ville moderne et l'individualisation, l'autonomisation des familles et des individus, le progressif reflux des attaches familiales (21). Sans doute, le constat mérite-t-il d'être nuancé, les relations amicales nées dans le travail, voire le voisinage, existent, mais elles ne supplantent pas aussi nettement qu'on voudrait le penser la force des

relations familiales. Cette force engendre des stratégies de proximité d'installation et font du voisinage parental un mode relationnel choisi, vertu que la relation de voisinage n'assume absolument pas, compte-tenu du mode actuel d'attribution des logements.

Mais les relations familiales fonctionnent également en fréquence et en éloignement plus distants, dans le temps et dans l'espace, avec la région d'origine. Ainsi un chaudronnier habitant la Z.U.P. depuis 1967 maintient d'étroites relations avec son pays d'origine, les Charentes, et y retourne régulièrement, notamment pour y faire les vendanges chez son frère. La liste pourrait être longue des habitants de Bellevue pour lesquels l'horizon est loin de s'arrêter aux limites de la Z.U.P., on aurait également pu mentionner le couple retraité déjà cité : ses repères relationnels mettent en œuvre la résidence de la fille située dans la Z.U.P., à proximité immédiate, mais aussi la demeure d'une sœur établie en Savoie, lieu de villégiature fréquente, et enfin la résidence secondaire d'une collègue de travail située près de Pornic. On le voit, pour bon nombre de ménages, il n'y a pas cet enfermement dans la Z.U.P. qui, c'est vrai, frappe quelques familles. L'essentiel des rapports relationnels ne se construit pas sur le lieu d'habitat, dans le contact et la fréquentation des voisins, mais dans un contexte plus large, où la famille, le pays d'origine et les collègues de travail occupent une place importante.

La cohabitation reste malgré tout dans la Z.U.P. une pratique fondée sur le hasard des opérations de placement administratif des Offices H.L.M., mais elle n'a pas nécessairement l'effet d'envahissement de la vie quotidienne que l'on pourrait quelquefois supposer. Les habitants savent trouver les stratégies appropriées pour, tout en étant obligés de cohabiter, pouvoir favoriser les relations de leur choix : enfants, amis et quelquefois voisins.

COHABITER MAIS AUSSI COPOSSÉDER

La cohabitation que nous avons essentiellement prise en considération jusqu'ici ne concernait que les immeubles locatifs. Celle qui structure les liens entre les propriétaires d'appartements en collectif ou en individuel influe différemment sur les rapports de voisinage. Ces derniers sont dans ce cas largement déterminés par les rapports de propriété commune et la gestion des intérêts immobiliers qui les fondent.

La plupart du temps cette gestion est assurée par un syndic, promoteur ou non de l'ensemble immobilier. Les travaux d'entretien et d'amélioration sont alors une préoccupation essentielle, qui va concerner d'une manière différenciée les propriétaires et influencer sur leurs rapports de voisinage. En effet, une première division va s'effectuer entre propriétaires occupants et bailleurs. Ces derniers seront quelquefois moins convaincus de la nécessité de certains travaux communs. A vrai dire cette première division est très variable selon les ensembles immobiliers : dans certains les locataires sont relativement rares. Ensuite les capacités financières de chaque ménage, l'investissement inégal qu'ils voudront bien faire entre l'aménagement de l'intérieur et l'amélioration de l'extérieur influenceront également sur les décisions communes. Cela ne va pas toujours sans quelques accrochages, mais l'intérêt immobilier partagé, tout ce qui contribue à son image extérieure, exige de chaque co-possédant un effort de bonne relation.

Quelques ensembles appliquent des modes de gestion animés par la meilleure convivialité. Une association coopérative gère ainsi le patrimoine réalisé par une Société Rennaise d'H.L.M.. L'ensemble comprend 200 logements collectifs, construits en 1971

dans la partie herblinoise de la Z.U.P.. La population en est constituée par des ouvriers et des employés, dont souvent les deux membres du couple travaillent. L'exemple de la cage où nous avons interrogé un co-accédant montre la grande stabilité des résidents. Sur dix familles, seules trois sont parties et ont mis leur appartement en location. La coopérative faisant office de syndic est constituée d'un bureau de douze membres et emploie un comptable, une secrétaire et deux ouvriers d'entretien. La réfection récente des terrasses a été une des grosses affaires de la Coopérative. Le président a dû mettre en œuvre tout son dévouement pour «remuer les avocats» chargés de défendre les intérêts de la communauté contre les malfaçons constatées. A ces travaux d'entretien s'ajoutent des améliorations visant à protéger les résidents contre les dégradations, le vol et le démarchage : c'est ainsi que chaque cage a été amenée à se prononcer sur le système de fermeture des entrées d'immeuble et la mise en place d'interphones. Les solutions ont été laissées à l'initiative de chaque cage : l'une aura ainsi fait exécuter les travaux par une entreprise, l'autre aura fait appel au savoir-faire du bricoleur de génie qui habite l'immeuble.

Les ambitions de la Coopérative ont certes baissé, les activités festives et associatives qu'elles mettaient en œuvre dans les débuts se sont amenuisées au fil des ans, mais en certaines occasions la solidarité de voisinage sait se réveiller : «Quelquefois on fait appel au peuple pour nettoyer les jardins, un samedi matin et ça répond...» (22).

La copropriété concerne bien évidemment des catégories sociales moyennes, quelquefois de condition modeste. L'attention, au sein de ces groupes, moins menacés que ceux qui vivent en H.L.M., n'est pas tant portée sur la survie que sur l'amélioration d'une condition de vie correcte et sa transmission aux descendants : l'éducation et la formation des enfants constituent une préoccupation souvent essentielle, dans laquelle en plus de la volonté, on a les moyens intellectuels de s'investir : l'aide au travail scolaire est importante. Ces familles ont des perspectives et des espoirs que les catégories sociales plus fragiles n'ont pas : les frustrations professionnelles, matérielles sont fréquemment compensées par la construction de l'avenir des enfants, et d'une certaine manière l'accession a été un important effort, voire un sacrifice, réalisant une stabilisation du foyer, sa sécurisation.

Cette relation au logement, la place qu'il occupe dans l'équilibre familial, implique souvent la recherche de bonnes relations de voisinage : on vit dans ces ensembles en «bonne intelligence». Le mot convient parfaitement, car il y a dans la construction du rapport à l'autre, une volonté de rationaliser ce rapport : trop d'enjeux et d'intérêts directement personnels lient l'habitant à son immeuble pour qu'il puisse se permettre de compromettre un équilibre social et familial au cœur duquel le logement joue un rôle stratégique, et se laisse aller aux aléas de son humeur et impose aux autres sa morale. Ici les écarts d'éthiques de vie entre copropriétaires sont sans doute moins grands que ceux qui peuvent séparer les habitants des H.L.M. (23). La volonté et l'effort d'accession constituent toute une vision de la vie familiale qui fonde le programme commun de ces ménages et contribue largement à rapprocher les éthiques de vie. L'accession a exigé la plupart du temps une mobilisation pécuniaire et morale (24) qui, en même temps qu'elle est sensée réaliser la stabilité du foyer, invite à prendre le plus grand soin d'un patrimoine si difficilement acquis.

L'engagement du copropriétaire n'a rien à voir avec le placement arbitraire du locataire. Le copropriétaire est responsable du choix de son appartement, donc un peu du choix de ses voisins, le locataire est pour sa part soumis aux critères de gestion des offices H.L.M., et consécutivement contraint aux voisinages qu'on lui impose. C'est sans

doute là de grandes différences qui, au-delà des situations matérielles et culturelles, peuvent expliquer deux modes très distincts de voisinage.

Notes du chapitre 6

- (1) Entretien n° 1.
- (2) Voir à ce propos Marcel Mauss : «Essai sur le don» (1923-1924) in «Sociologie et Anthropologie», Ed. des P.U.F., Paris, 1950.
- (3) G. Althabe et Alii., «Urbanisation et enjeux quotidiens», Ed. Anthropos, Paris, 1985, pp. 13-45.
- (4) Entretien n° 8.
- (5) Entretien n° 3.
- (6) Entretien n° 6.
- (7) Ces thèmes sont : la saleté, le bruit, les chiens et les enfants (cf. J.C. Kaufmann, «La vie H.L.M.», *op. cit.*).
- (8) L'enquête sociale de Mme Lefevre (doc. cit.) indique une proportion moyenne de 31 % d'enfants étrangers dans le primaire à Bellevue-Nantes, avec un pourcentage exceptionnel de 65 % à l'Ecole Romanet, où est précisément scolarisé l'enfant de la femme qui s'exprime ici.
- (9) Entretien n° 7.
- (10) Entretien n° 2.
- (11) Pierre Bourdieu, «Le sens pratique», Ed. de Minuit, Paris, 1980, p. 88.
- (12) Voir la première partie, chapitre II : naissance d'une Z.U.P.
- (13) Claude Lévi-Strauss, «Race et culture» in «Le regard éloigné», Ed. Plon, Paris, 1983, p. 44.
- (14) Jean Rémy, Liliane Voyé : «Ville, ordre et violence», Ed. des P.U.F., Paris, 1981, p. 152.
- (15) *Ouest-France* du 26 avril 1985.
- (16) Entretien n° 10, conseillère sociale de l'antenne Bellevue de l'OPHLM de la Ville de Nantes.
- (17) Daniel Hillion, «Les pestiférés de Saint-Herblain», dans le journal *Le Matin* (25 juillet 1978).
- (18) Entretien n° 5.
- (19) Entretien n° 9.
- (20) Entretien n° 4.
- (21) «Histoire de la Famille», sous la direction de A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend, Ed. Armand Colin, Paris, 1986.
- (22) Entretien n° 11, couple d'accédants (mari : ouvrier, femme : enseignante), environ 40 ans, arrivé dans la Z.U.P. en 1971 (30/6/1986).
- (23) N. Haumont, H. Raymond, «La copropriété», Ed. C.R.U., Paris, 1971.
- (24) F. Godard, P. Cuturello, «Familles mobilisées», Ed. du Plan Construction, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Paris, 1980.